urbaser
environnement

P.J.
V/réf. :
N/réf. : 290409 URB SOFRAL 002

C.C. :

Lettre envoyée en RAR

SOFRAL
Attn. Monsieur José CABRERA
Centre d'Affaires
22, rue Etienne de Jouy

78353 Jouy en Josas Cedex

Fos-sur-Mer, le 29 avril 2009

Objet : CTM MARSEILLE

Monsieur,

Nous faisons référence à notre courrier envoyé le 13 mars 2009 et nous vous demandons à nouveau de démonter le mardi 5 mai 2009 la grue pour éviter une nouvelle chute. Nous ferons appel aux services d'un huissier pour constater votre présence sur site. Si nous constatons votre refus de démonter la grue, nous procéderons nous-mêmes, aux frais et risques de SOFRAL, au démontage de la grue que nous stockerons sur site.

Nous vous rappelons que c'est à vous de démonter la grue et aussi que la grue bloque actuellement une artère principale du site et la zone de sécurité empêche de nombreux sous traitant à travailler.

Nous accumulons les retards de production, de livraison et risquons malgré le périmètre de sécurité la possibilité d'un accident.

Vous êtes notre unique interlocuteur et le seul pouvant être tenu responsable de nos retards et surtout responsable en cas de sur-accident.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures,

Luis Perez Firmat

Directeur Génie Civil

CTM MARSEILLE - Urbaser Environnement SAS